



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Inscrits : 34
Présents : 21
Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur Alain DURRENS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2020

Présents : Mesdames et Messieurs ALLAIN Fabrice, CALARD Isabelle, CHIRON Yannick, DUCARNE Vincent, DURRENS Alain, FERRER Jean-Bernard, FOUCAULT Carlos, HERAULT Marie-Claude, JOSSO Patricia, LECUYER Carole, LOUERAT Georges, LOUERAT Stéphanie, MORTEAU Geneviève, PIRAUD Laurent, RITZ Vincent, ROUSSELEAU Joël, SPANO Ange, SUPIOT Frédéric, YDE Hervé, BOURIC Serge, CHIFFOLEAU Angélique.

Procurations : Mesdames et Messieurs MOUSSET Damien, pouvoir à Alain DURRENS, RONCIN Fabrice pouvoir à Jean-Bernard FERRER, VERON Sylvie, pouvoir à Carole LECUYER, JOSNIN François, pouvoir à Serge BOURIC.

Absents : Mesdames et Messieurs, BILLY Stéphanie, GAUDICHON Stéphanie, GUILLOU Jean-Philippe, LAMBOUR Jean-Michel, MARTIN Eric, ROLLAND Guillaume, THABARD Chantal, BEILLEVERT Yannis, BLANCHARD Jérôme,

Secrétaire de séance : Monsieur RITZ Vincent.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

Le compte rendu du précédent conseil municipal en date du 19 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, pour information, des décisions prises par lui, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil.

19-101	23/12/2019	Réparation Pont Mascott	Bourgneuf Automobiles	4 290,40 €
19-102	23/12/2019	Eclairage salle sport FRY	JFP ELEC	15 068,00 €

20-001	06/01/2020	Remplacement Ma^t Route du Port La Roche	EIFFAGE	1 470,00 €
20-002	15/01/2020	Signalétique fermeture rue de l'élinet	SIGNAPOSE	2 447,50 €
20-003	17/01/2020	Fleurs été 2020	SCEA des 4 saisons	934,81 €
20-004	17/01/2020	Tapis fleuris	CHAMOULAUD	2 075,00 €
20-005	17/01/2020	Annulé		
20-006	17/01/2020	Barrières de police	SIGNAPOSE	9 039,00 €
20-007	17/01/2020	Balleyroad	SIGNAPOSE	2 237,50 €
20-008	17/01/2020	Mini sono théa^tre et micros	Studio L'Arsène	642,69 €
20-009	27/01/2020	Location minipelle pour ST/EV	Loxam	939,25 €
20-010	27/01/2020	Cloison SDIS	SBM	1 616,43 €
20-011	29/01/2020	Transformation toilettes OT en local poubelles	SARL CREAM	4 102,00 €
20-012	29/01/2020	Renforcement des berges de la voirie	LAMBERT	3 330,00 €
20-013	29/01/2020	Fourreaux pour poteaux des calicots	SFC Art Deco	819,90 €
20-014	07/02/2020	Citroën Jumper	FG Automobiles	11 201,76 €
20-015	12/02/2020	Bornage et levé topographique	AGE pornic	1 300,00 €
20-016	12/02/2020	Création d'une zone de stockage pour espaces verts	Yannick CHAUVELON	3 688,00 €

Yannick CHIRON « C'est quoi le Mascott ? »

Alain DURRENS « Le petit camion benne du service bâtiment »

Alain DURRENS « Sur le dernier point, on va créer une aire de stockage pour les déchets verts. Un broyeur passera ensuite pour faire des paillages »

Carole LECUYER « Les fourreaux pour calicots vont être installés rapidement, l'affichage pour les associations sera donc bientôt disponible. Les dimensions des bâches nécessaires seront inscrites dans les fiches de demande d'organisation des manifestations »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

3. FINANCES : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Frédéric SUPIOT, adjoint aux finances, présente les comptes administratifs 2019.

Comme le prévoit la loi, le Maire ne participe pas au vote. Il quitte la salle lors du vote du Compte Administratif.

Serge BOURIC « La compensation versée pour la suppression de la taxe d'habitation est-elle intéressante ? »

Frédéric SUPIOT « Pour le moment, le produit est compensé à l'euro près mais nous ne connaissons pas encore exactement le projet du gouvernement pour les années futures[...] Je précise également que les recettes supplémentaires au chapitre 73 (impôts et taxes) ne sont pas liées à des hausses de l'imposition locale »

Serge BOURIC « J'ai toujours un regret sur le budget assainissement ; nous aurions pu faire les extensions dans le centre bourg de Fresnay car on voit qu'il nous reste des liquidités...., je m'abstiendrais donc sur ce budget »

Laurent PIRAUD « Pour l'assainissement, si nous voulions lancer le projet d'urbanisation de la ZAC, il fallait d'abord réhabiliter les réseaux EU de Fresnay »

Isabelle CALARD « Il y a eu une négociation bien menée avec la CCSRA sur la reprise des agents du service espaces verts avec la réévaluation cette attribution de compensation. Il faut bien comprendre que nous avons plus ou moins négocié le financement de ce service ».

Frédéric SUPIOT « Effectivement, dans le cadre de notre rapprochement vers Pornic Agglo, il y a eu tout un calcul sur l'attribution de compensation. Cette attribution réévaluée en 2019 sert de base de départ à l'attribution 2020 calculée par Pornic Agglo. Les chiffres présentés cette année vont fortement évoluer l'année prochaine en raison de ce rapprochement et des transferts de compétence.»

a. Budget « Commune »

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

– en dépenses d'investissement : 192648.68 €
– en recettes d'investissement : 0 €

Article 4 : Arrête les résultats suivants du Compte administratif 2019 tels que résumés ci-dessous :

– un excédent de fonctionnement de : + 1 579 037.83 €
– un excédent d'investissement de : + 2 089 328.24 €

Article 5 : Vote le compte administratif du budget « Commune » de Villeneuve en Retz tel qu'il est présenté ci-dessous,

Budget Commune		Budget Commune	
Résultat de Fonctionnement 2019		Résultat d'Investissement 2019	
Total des titres	4 667 591,50 €	Total des titres	2 047 036,69 €
Total des mandats	3 088 553,67 €	Total des mandats	1 298 090,85 €
Excédent de fonctionnement reporté	- €	Excédent d'investissement reporté	+ 1 340 382,40 €
Résultat de Fonctionnement	1 579 037,83 €	Résultat d'Investissement	2 089 328,24 €

Article 6 : Arrête les comptes du budget « Commune » de Villeneuve en Retz pour 2019 aux sommes énumérées ci-dessus

Article 7 : Affecte le résultat de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 tel qu'indiqué ci-dessous.

Budget commune

Proposition d'affectation du résultat 2019		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement		2 089 328,24 €
1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé		1 579 037,83 €

Article 8 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire

b. Budget « Assainissement »

Après délibéré, par 22 voix pour et 3 abstentions (Serge BOURIC et son pouvoir, Carlos FOUCAULT), le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

– en dépenses d'investissement : 0 €
– en recettes d'investissement : 0 €

Article 4 : Arrête les résultats suivants du Compte administratif 2019 tels que résumés ci-dessous :

– un excédent de fonctionnement de : + 494 379.65 €
– un excédent d'investissement de : - 168 328.60 €

Article 5 : Vote le compte administratif du budget « Assainissement » de Villeneuve en Retz tel qu'il est présenté ci-dessous,

Assainissement Villeneuve		
Résultat d'exploitation 2019		
Total des titres		464 096,20 €
Total des mandats	-	202 951,49 €
Excédent de fonctionnement reporté	+	233 234,94 €
Résultat de Fonctionnement		494 379,65 €

Assainissement Villeneuve		
Résultat d'investissement 2019		
Total des titres		26 835,63 €
Total des mandats	-	466 642,57 €
Excédent d'investissement reporté	+	271 478,34 €
Résultat d'Investissement	-	168 328,60 €

Article 6 : Arrête les comptes du budget « Assainissement » de Villeneuve en Retz pour 2019 aux sommes énumérées ci-dessus

Article 7 : Affecte le résultat de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 tel qu'indiqué ci-dessous.

Assainissement Villeneuve		
Proposition d'affectation du résultat 2019		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement		- 168 328,60 €
1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé		168 328,60 €
002 - Résultat de Fonctionnement reporté		326 056,27 €

Article 8 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire

c. Budget « Locaux commerciaux »

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

- en dépenses d'investissement : 0 €
- en recettes d'investissement : 0 €

Article 4 : Arrête les résultats suivants du Compte administratif 2019 tels que résumés ci-dessous :

- un excédent de fonctionnement de : + 13 822,85 €
- un excédent d'investissement de : - 6 602,21 €

Article 5 : Vote le compte administratif du budget « Locaux commerciaux » de Villeneuve en Retz tel qu'il est présenté ci-dessous,

Locaux commerciaux Villeneuve		
Résultat d'exploitation 2019		
Total des titres		24 307,96 €
Total des mandats	-	12 337,23 €
Excédent de fonctionnement reporté	+	1 852,12 €
Résultat de Fonctionnement		13 822,85 €

Locaux commerciaux Villeneuve		
Résultat d'investissement 2019		
Total des titres		13 077,39 €
Total des mandats	-	19 017,72 €
Excédent d'investissement reporté	-	661,88 €
Résultat d'Investissement	-	6 602,21 €

Article 6 : Arrête les comptes du budget « Locaux commerciaux » de Villeneuve en Retz pour 2019 aux sommes énumérées ci-dessus

Article 7 : Affecte le résultat de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 tel qu'indiqué ci-dessous.

Locaux commerciaux Villeneuve		
Proposition d'affectation du résultat 2019		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement	6 602,21 €	
1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé		10 000,00 €
002 - Résultat de Fonctionnement reporté		3 822,85 €

Article 8 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire

d. Budget « Lotissement ST Cyr »

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

– en dépenses d'investissement : 0 €

– en recettes d'investissement : 0 €

Article 4 : Arrête les résultats suivants du Compte administratif 2019 tels que résumés ci-dessous :

– un excédent de fonctionnement de : - 19 352.60 €

– un excédent d'investissement de : - 386 102.26 €

Article 5 : Vote le compte administratif du budget « Lotissement St Cyr » de Villeneuve en Retz tel qu'il est présenté ci-dessous,

Lotissement St Cyr			Lotissement St Cyr		
Résultat de Fonctionnement 2019			Résultat d'Investissement 2019		
Total des titres		403 136,70 €	Total des titres		401 387,02 €
Total des mandats	-	401 387,02 €	Total des mandats	-	343 744,64 €
Excédent de fonctionnement reporté	+	21 282,28 €	Excédent d'investissement reporté	+	443 744,64 €
Résultat de Fonctionnement	-	19 532,60 €	Résultat d'Investissement	-	386 102,26 €

Article 6 : Arrête les comptes du budget « Lotissement St Cyr » de Villeneuve en Retz pour 2019 aux sommes énumérées ci-dessus

Article 7 : Affecte le résultat de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 tel qu'indiqué ci-dessous.

Lotissement St Cyr

Proposition d'affectation du résultat 2019		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement	386 102,26 €	
002 - Résultat de Fonctionnement reporté	19 532,60 €	

Article 8 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire

e. Budget « Espace santé »

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

– en dépenses d'investissement : 0 €

– en recettes d'investissement : 0 €

Article 4 : Arrête les résultats suivants du Compte administratif 2019 tels que résumés ci-dessous :

– un excédent de fonctionnement de : + 29 466.04 €

– un excédent d'investissement de : - 23 317.64 €

Article 5 : Vote le compte administratif du budget « Espace Santé » de Villeneuve en Retz tel qu'il est présenté ci-dessous,

Maison de Santé Villeneuve		
Résultat d'exploitation 2019		
Total des titres		52 501,50 €
Total des mandats	-	37 888,37 €
Excédent de fonctionnement reporté	+	14 852,91 €
Résultat de Fonctionnement		29 466,04 €

Maison de santé Villeneuve		
Résultat d'investissement 2019		
Total des titres		35 347,01 €
Total des mandats	-	43 580,20 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ -	15 084,45 €
Résultat d'investissement		23 317,64 €

Article 6 : Arrête les comptes du budget « Espace santé » de Villeneuve en Retz pour 2019 aux sommes énumérées ci-dessus

Article 7 : Affecte le résultat de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 tel qu'indiqué ci-dessous.

Maison de santé Villeneuve

Proposition d'affectation du résultat 2019		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement	23 317,64 €	
1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé		23 317,64 €
002 - Résultat de Fonctionnement reporté		6 148,40 €

Article 8 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire

f. Budget « Production d'électricité – Panneaux photovoltaïques »

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

- en dépenses d'investissement : 0 €
- en recettes d'investissement : 0 €

Article 4 : Arrête les résultats suivants du Compte administratif 2019 tels que résumés ci-dessous :

- un excédent de fonctionnement de : - 6 662,11 €
- un excédent d'investissement de : - 17 199,62 €

Article 5 : Vote le compte administratif du budget « Production d'électricité – Panneaux PV » de Villeneuve en Retz tel qu'il est présenté ci-dessous,

Panneaux PV Fresnay en Retz - Production d'électricité		
Résultat d'exploitation 2019		
Total des titres		
Total des mandats	-	5 557,04 €
Excédent de fonctionnement reporté	+	1 105,07 €
Résultat de Fonctionnement		6 662,11 €

Panneaux PV Fresnay en Retz - Production d'électricité		
Résultat d'investissement 2019		
Total des titres		
Total des mandats	-	183 636,15 €
Excédent de fonctionnement reporté	+	166 436,53 €
Résultat de Fonctionnement		17 199,62 €

Article 6 : Arrête les comptes du budget « Production d'électricité – Panneaux PV » de Villeneuve en Retz pour 2018 aux sommes énumérées ci-dessus

Article 7 : Affecte le résultat de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 tel qu'indiqué ci-dessous.

Panneaux PV Fresnay en Retz - Production d'électricité

Proposition d'affectation du résultat 2019		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement	17 199,62 €	
002 - Résultat de Fonctionnement reporté	6 662,11 €	

Article 8 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire

4. FINANCES : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

Les comptes de gestions, comptes du comptable du Trésor sont identiques aux comptes administratifs et il est demandé aux conseillers de bien vouloir les approuver.

Après délibéré, par 22 voix pour et 3 abstentions (Serge BOURIC et son pouvoir, Carlos FOUCAULT), le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter, les budgets de Villeneuve en Retz (Commune, Locaux Commerciaux, Assainissement, Lotissement St Cyr, Maison de santé, Panneaux photovoltaïques – Production d'électricité), les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures

- *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;*
- *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*
- *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*
- **DECLARE** *que les comptes de gestion suivants :*
 - a. **Budget Commune**
 - b. **Budget Locaux Commerciaux**
 - c. **Budget Lotissement St Cyr**
 - d. **Budget Assainissement**
 - e. **Budget Maison de Santé**
 - f. **Budget Panneaux photovoltaïques – Production d'électricité**

dressés, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. FINANCES : CONVENTION EMPRUNT SUITE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PEEJ

Frédéric SUPIOT informe le conseil que suite au transfert de compétence petite enfance – enfance – jeunesse, une quote part de l'emprunt sera reversée par Pornic Agglo à la Commune.

Pornic Agglo «récupère» cette somme par la perception d'une attribution de compensation en investissement pour le renouvellement des bâtiments.

Une convention financière, jointe en annexe, doit donc être signée entre Pornic Agglo et La commune pour le reversement de l'annuité d'emprunt correspondant à la construction de l'accueil périscolaire/centre de loisirs de Bourgneuf.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention financière*

6. FINANCES : AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET COMMUNE VERS LE BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Frédéric SUPIOT informe le conseil que, par délibération n° 2018-92 du 6 décembre 2018, le conseil municipal avait opté pour une avance de trésorerie du budget communal vers le budget panneaux photovoltaïques d'un montant de 125000 €.

Cette avance de trésorerie devait être remboursée avant le 31/12/2019.

Or, le contrat avec EDF Obligation d'Achat vient d'être réceptionné, ce qui a conduit à aucune vente d'électricité depuis la mise en production par la commune.

Cette avance ne peut donc être remboursée pour le moment et Frédéric SUPIOT demande à ce que la date soit repoussée d'un an, soit au 31/12/2020.

Il précise également que toute la production d'électricité sera bien facturée depuis le 22/03/2019, même si le contrat a été réceptionné en janvier 2020.

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité

- *APPROUVE la modification de la date de remboursement fixée par délibération n° 2018-92 du 6 décembre 2018,*
- *DIT que cette avance sera remboursée au 31/12/2020,*
- *AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier..*

7. AFFAIRES FONCIERES: ACQUISITION DE LA PARCELLE AE 371

Alain DURRENS expose que dans le cadre du projet de construction d'une boucherie, l'acquisition de la parcelle AE 371 située 25 rue de la taillée à Bourgneuf et disposant d'une sortie 1 rue des trois ponts, d'une superficie de 607 m², s'avère nécessaire.

Les deux parties sont parvenues à un accord sur 250000 € hors frais de notaire et frais d'agence inclus.

Un bornage doit avoir lieu pour diviser cette parcelle et créer deux lots :

-  un lot maison qui sera remis à la vente rapidement
-  un lot garage et terrain à bâtir sur lequel la boucherie charcuterie sera construite.

Angélique CHIFFOLEAU « La maison qui sera remis à la vente n'aura pas d'accès direct au jardin »

Alain DURRENS « Si, par le garage situé rue de la taillée, il est traversant »

Serge BOURIC « 250000 € , c'est le prix de la maison et du terrain et après vous comptez revendre la maison. Avez-vous une idée du prix de vente ? »

Alain DURRENS « Le prix du marché, l'estimation n'est pas réalisée »

Vincent RITZ « Nous ne pourrions pas faire un acte administratif plutôt que de passer chez le notaire ? »

Alain DURRENS « Nous préférons passer chez le notaire pour cette acquisition, cela paraît plus simple »

Le Conseil municipal après délibéré, par 24 voix pour et 1 voix contre (Angélique CHIFFOLEAU)

- *DECIDE de l'acquisition de la parcelle AE 371 d'une superficie de 607 m², située 25 rue de la taillée, au prix de 250000 € frais d'agence inclus, suite à l'obtention du permis de construire,*
- *DIT que cette somme s'entend hors autres frais d'acquisition de la parcelle et que la commune devra régler tous les frais annexes,*
- *DIT que cette somme sera inscrite sur le budget primitif 2020 de la commune,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte notarié.*

8. AFFAIRES FONCIERES: ACQUISITION DE LA PARCELLE YD81

Alain DURRENS et Jean-Bernard FERRER informent les conseillers de la proposition de cession de la parcelle YD 81 faite par le SDIS de Loire-Atlantique.

L'offre de cession s'élève à 913000 €.

Les services techniques s'installeraient complètement dans ce bâtiment dès la fin de l'utilisation par le SDIS.

Serge BOURIC « Cela fait une somme importante, est-ce que toute la surface est nécessaire ? Quelle va être l'utilisation de ce bâtiment ? On ne va pas faire la mairie là-bas quand même ? »

Alain DURRENS « Ce n'est pas le débat, c'est une opportunité à saisir. Si nous devons construire un bâtiment pour les services techniques, cela coûterait plus que cette somme de 913 000 €. »

Jean-Bernard FERRER « J'ai entamé les tractations avant l'été dernier, la négociation a été longue. »

Le Conseil municipal après délibéré, par 23 voix pour et 2 voix contre (Serge BOURIC et son pouvoir),

- *DECIDE de l'acquisition de la parcelle YD 81 d'une superficie de 8736 m², située 31 rue des jaunins, au prix de 913000 €,*
- *DIT que cette somme s'entend hors frais d'acquisition de la parcelle et que la commune devra régler tous les frais annexes,*
- *DIT que cette somme sera inscrite sur le budget primitif 2020 de la commune,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte notarié.*

9. VIE ASSOCIATIVE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Carole LECUYER présente aux conseillers les travaux de la commission vie associative du 21 janvier dernier.

Les conclusions de la commission sont détaillées par Carole LECUYER.

Isabelle CALARD « Comment a été calculée la subvention pour Retz Agir ? »

Carole LECUYER « Nous avons un barème type par heure pour ce type d'association à la personne »

Il y a également 3 demandes de subventions exceptionnelles : les amis du moulin de l'arzelier pour la création d'un site internet, l'association des artisans et commerçants de Villeneuve-en-Retz suite au vol de tonnelles quelques semaines avant le marché de Noël, les jeunes de Bourgneuf pour l'acquisition de tenues pour l'harmonie fanfare.

Carole LECUYER présente la demande des Jeunes de Bourgneuf et en détaille l'argumentaire.

La proposition de la commission serait d'accorder une somme de 17454.80 €.

Hervé YDE « Par rapport aux éléments présentés par Carole, je tiens à remercier les jeunes de Bourgneuf, si nous avons eu un détail de la demande comme ça depuis le début, l'attribution de la subvention aurait été plus aisée. Avec les précédentes demandes, ce n'était pas très clair et il fallait tout calculer, jusqu'au prix de la casquette ; nous avons autre chose à faire que cela... »

Angélique CHIFFOLEAU « oui tout est clair et détaillé. »

Hervé YDE « Je ne pense pas que l'emprunt sur 3 ans soit nécessaire. On vient de voir la présentation des chiffres 2019 où il y a eu des recettes exceptionnelles. Je propose donc qu'on leur accorde la somme de 24150 €. Je ne trouve pas correct qu'ils empruntent car ils apportent un plus à la commune ».

Alain DURRENS « Je pense qu'avec cette subvention, il faut qu'on revoie l'accord qu'on a avec eux sur leurs représentations facturées le 11 novembre et le 8 mai. »

Carole LECUYER « oui c'est la volonté de la commission »

Frédéric SUPIOT « Quelle est l'assurance que l'association ne nous demande pas des sommes pour ces représentations ? »

Carole LECUYER « Nous allons rédiger une convention pour le versement de cette subvention qui inclura cette demande de notre part et qu'ils devront respecter pour percevoir cette subvention. »

Alain DURRENS « Etes-vous d'accord avec la proposition d'Hervé YDE ? »

Carole LECUYER « Ils ont demandé 21150 €, je ne trouve pas normal qu'on leur attribue plus que leur demande. Ils peuvent remplacer l'emprunt par du sponsoring, cela est possible. »

Joël ROUSSELEAU « Prendre en charge la partie emprunt de leur financement, j'ai peur que cela nous engage envers d'autres associations... »

Hervé YDE « C'est pour acheter du matériel. C'est comme si on demandait à l'association de foot d'emprunter pour payer 100000 € du stade. »

Frédéric SUPIOT « Non, on ne peut pas dire ça, ce n'est pas comparable. Le stade est propriété de la commune, c'est une infrastructure et sert à d'autres associations et pas uniquement au foot. Les tenues servent exclusivement à l'association. Je partage ce qui a été dit et je souhaite qu'ils soient aidés mais juste une précision, ce n'est pas parce que les chiffres sont bons, qu'on doit soutenir hors cadre de leur demande. C'est un investissement particulier pour cette année pour une vieille association de la commune.»

Trois propositions sont soumises au vote pour cette demande de subvention exceptionnelle :

- ✚ 24150 € => 9 voix
- ✚ 21150 € => 14 voix
- ✚ 17454.80 € => 2 voix

Le Conseil municipal, après délibéré,

- *VOTE les subventions aux associations pour l'année 2020 telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessous,*

Association	Vocation	localisation	subvention accordée en 2019	Subvention demandée en 2020	Subvention proposée 2020	Type	Conventio	Vote
ADAR	Aide à la personne	Machecoul	566,58 €	711,10 €	574,35 €	Ordinaire	non	Unanimité
ADMR (aide à domicile en Milieu Rural)	Aide à la personne	Bourgneuf	2 177,28 €	3 704,00 €	2 222,43 €	Ordinaire	non	Unanimité
AADPT (association aide à domicile pour tous)	Aide à la personne	NANTES	309,75 €	0,00 €	470,61 €	Ordinaire	non	Unanimité
RETZ AGIR (association d'insertion par l'emploi)	Utilité publique	MACHECOUL	0,00 €	3 920,00 €	283,92 €	Ordinaire	non	Unanimité
ADAPEI (handicaps enfant)	Aide sociale	Machecoul	96,00 €	750,00 €	480,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
ACA RETZ	Culture	Villeneuve	150,00 €	200,00 €	192,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
AMIS DU PAYS DE RETZ/ musée	Culture	Villeneuve	11 500,00 €	5 750,00 €	5 750,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
FRESNAY MELODIE	Culture	Villeneuve	130,00 €	200,00 €	192,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
LA CLE DE SEL	Culture	Villeneuve	640,00 €	800,00 €	704,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
RANDONNEURS DES ETOILES	Culture	Villeneuve	352,00 €	410,00 €	384,00 €	Ordinaire	non	24 voix pour et 1 abstention
SOUVENIR Français	Culture	PARIS	0,00 €	150,00 €	150,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
SOCIETE DE CHASSE FRESNAY	Environnement	Villeneuve	200,00 €	400,00 €	200,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
SOCIETE DE CHASSE ST CYR	Environnement	Villeneuve	180,00 €	200,00 €	200,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Relations publiques	Villeneuve	1 000,00 €	2 240,21 €	1 000,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
FESTIVAL SAINT CYRIEN	Relations publiques	Villeneuve	315,00 €	500,00 €	315,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
LES BURNERS	Relations publiques	Villeneuve	0,00 €	500,00 €	315,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
ADCA	Relations publiques	Villeneuve	0,00 €	5 640,00 €	5 640,00 €	Exceptionnelle	oui	Unanimité
QUEST BIKE SHOW CONTEST	Relations publiques	Villeneuve	1 000,00 €	1 728,18 €	315,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
AMICALE LAIQUE - LES 42A	Scolaire - enfance	Villeneuve	155,00 €	155,00 €	155,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
AIKIDO	Sport	villeneuve	288,00 €	480,00 €	416,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
ASR FOOTBALL	Sport	Machecoul/ fresna	1 500,00 €	1 600,00 €	1 280,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
AVENIR TENNIS BERNERIE	Sport	villeneuve	736,00 €	800,00 €	672,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
BAD RETZ DE BOURGNEUF	sport	villeneuve	0,00 €	800,00 €	800,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
FOOTBALL FC BOURGNEUF	Sport	villeneuve	4 800,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	Ordinaire	non	24 voix pour et 1 abstention
LES JEUNES DE BOURGNEUF	Sport et culture	villeneuve	5 280,00 €	6 234,00 €	5 120,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
LES JEUNES DE BOURGNEUF SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Culture	villeneuve	0,00 €	19 000,00 €	21 150,00 €	Exceptionnelle	oui	14 voix pour et 11 voix contre
RETZ EN FORME	Sport	villeneuve	0,00 €	1 037,95 €	896,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
SUD RETZ BASKET	Sport	Machecoul/ fresna	960,00 €	1 500,00 €	1 152,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
VILLENEUVE EN RETZ TENNIS DE TABLE	Sport	villeneuve	1 440,00 €	2 000,00 €	1 376,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
TWIRLING CLUB FRESNAY	Sport	Fresnay	1 120,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
TOTAL			34 895,61 €	68 410,44 €	59 405,31 €			
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES			16 124,00 €	40 451,95 €	39 862,00 €			
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LES AMIS DU MOULIN DE L'ARZELIER	Tourisme/ devoir de mémoire	St Cyr	0,00 €	2 000,00 €	500,00 €	Exceptionnelle	non	Unanimité
SUBVENTIONS CULTURELLES aux écoles								
AMICALE LAIQUE DE BOURGNEUF	Scolaire - enfance	Bourgneuf	5 280,00 €		4 521,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
AMICALE LAIQUE DE FRESNAY	Scolaire - enfance	Fresnay	3 630,00 €		3 498,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
APEL SACRE CŒUR/ BOURGNEUF	Scolaire - enfance	Bourgneuf	3 663,00 €		3 993,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
APEL SAINTE JULITTE / ST CYR	Scolaire - enfance	Bourgneuf	3 102,00 €		2 904,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
APEL SAINT JOSEPH/ FRESNAY	Scolaire - enfance	Fresnay	2 178,00 €		2 046,00 €	Ordinaire	non	Unanimité
TOTAL subventions culturelles aux écoles			17 853,00		16 962,00			
Total des subventions accordées à des associations n'ayant pas déposé de dossier en 2020 (ou subvention exceptionnelle)				3 750,00				
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES			56 498,61 €		76 867,31 €			
Voyage Linguistique*. Subvention attribuée à l'enfant de moins de 18 ans ayant fait un voyage linguistique et versée à la famille sur présentation d'une facture acquittée et d'un RIB.	Divers		33,00 €	33,00 €	33,00 €	Ordinaire		Unanimité
Subvention accordée à chaque enfant de moins de 18 ans pratiquant une activité non proposée sur Villeneuve en Retz sur présentation d'une facture acquittée et d'un RIB	Scolaire - enfance		32,00 €	32,00 €	32,00 €	Ordinaire		Unanimité

- *PRECISE que la subvention accordée pour l'APEL Sainte Julitte en 2019 sera payée sur le budget 2020 en raison d'une transmission tardive d'éléments complémentaires,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.*

10. MARCHE PUBLIC : CHOIX DES ENTREPRISES TITULAIRES POUR LE MARCHE VOIRIE

Alain DURRENS présente aux conseillers le rapport d'analyse des offres pour le marché voirie.

Pour rappel, celui-ci est composé de trois lots :

- ✚ Le lot 1 : Marché d'entretien de la voirie communale – Terrassement et Chaussée
- ✚ Le lot 2 : Marché d'élagage – abattage – fauchage
- ✚ Le Lot 3 : Marché de curage et de dérasement des fossés et accotements communaux

Les marchés seront signés et s'étaleront jusqu'au 31/12/2021 avec renouvellement possible.

Ces marchés seront de type accord-cadre avec bon de commande.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- *CHOISIT les entreprises BOTON-GOUY TP pour le lot 1, ROCHETEAU SA pour le lot 2 et 2LTP pour le lot 3 comme titulaires du marché suscité,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce marché et notamment les actes d'engagement.*

11. RESSOURCES HUMAINES : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Par délibération n°2019-070 du 26 septembre 2019, le conseil municipal avait fixé la rémunération des agents recenseurs pour la campagne de recensement 2020.

Il convient de rajouter à cette délibération un complément de rémunération :

- ✚ 2 heures en plus pour les demi-journées de formation (soit 10 heures au total)
- ✚ une rémunération complémentaire de 80 € pour la tournée de reconnaissance.

Vu la délibération du 26 septembre 2019 n° 2019-070,

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité,

- *DECIDE de donner une rémunération complémentaire aux agents recenseurs :*
 - *2 heures en plus pour les demi-journées de formation (soit 10 heures au total)*
 - *une rémunération complémentaire de 80 € pour la tournée de reconnaissance.*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce sujet.*

12. MARCHES PUBLICS : ACQUISITION D'UN CAMION BENNE AMPLIROLL

Alain DURRENS informe les conseillers qu'un accord a été trouvé avec un concessionnaire pour l'acquisition d'un camion benne ampliroll .

Le montant total de cette acquisition s'élève à 41650 € HT hors frais d'immatriculation (38000 € et 3650 € pour une benne).

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

- *AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de ce camion grue avec une benne pour un montant de 41650 € HT*

Le Conseil Municipal est clos à 22h10